



Comment prouver que le bailleur était en possession des clés?

Par **dinama_old**, le **13/12/2007** à **20:23**

bonjour, je suis partir dsans préavis de mon logement, car je ne pouvais plus supporter le propriétaire. j'ai fai un courrier simple et lui ai envoyé par la poste. mais ce menteur dit qu'il n'a pas reçu la clé mais je sais quie c'est faux. je lui ai laissé la caution que je n'ai même pas réclamé. il a intenté une action en justice et me réclame 5 mois de loyer pourtant je n'étais plus dans l'appartement, il prétend que j'ai conservé les clés .rnrnDe quelle manière je peux prouver qu'il était en possession des clés et prouver son malhoneteté.?rnrnPouvez vopus me donner toutes les solutions possibles SVPrnrnMerci

Par **leforumimmo**, le **13/12/2007** à **23:16**

Bonjour,rnrnPour quitter un logement il est impératif d'avoir envoyer par RAR une lettre stipulant votre intention de donner congé et vous avez ensuite l'obligation de respecter une période de préavis en générale 3 mois pour le locataire.rnrnAvez vous fait un état des lieux de sortie avec le bailleur qui prouverai que vous êtes bien parti du logement?